



Le 09/09/24

## APPEL A CANDIDATURE SERVICE AEMO

L'Enfance Catalane recrute  
**2 éducateurs spécialisés, éducateurs de jeunes enfants ou assistants de service social (H/F)**  
**En CDD, dont 1 temps plein (3 mois) et 1 temps partiels (de 50%, 1 mois renouvelable)**

### Définition du poste

Le Travailleur Social du SAEMO, sous la responsabilité du chef de service, est chargé de la mise en œuvre d'une protection en milieu ouvert auprès de mineurs (AEMO et AED), et de leurs détenteurs d'Autorité Parentale, suite à une décision judiciaire.

### Compétences requises

- Le Travailleur Social du service du SAEMO est titulaire du diplôme d'état d'éducateur spécialisé ou d'assistant de service social ou d'éducateur jeunes enfants
- Il a des capacités d'écoute, le sens de l'organisation, des capacités d'adaptation et de disponibilité.
- Des capacités à travailler en équipe pluridisciplinaire et en binôme.
- Il doit faire preuve d'initiative afin de pouvoir répondre au mieux aux difficultés qu'il rencontre dans le cadre de ses missions et s'appuyer autant que faire se peut sur les compétences et l'appui technique de son équipe pluridisciplinaire.
- Il a une connaissance du dispositif de protection de l'enfance du département, et plus largement son organisation au niveau national, et, **si possible, une première expérience en AEMO et/ou en AED.**
- Il travaille en lien avec les différents membres de l'équipe pluridisciplinaire.
- Il est soumis au secret professionnel par sa fonction et doit évaluer ce qu'il peut transmettre aux partenaires dans le cadre du secret partagé.
- Il évalue la dynamique dans laquelle se situe la famille de manière à déterminer avec l'équipe le type d'accompagnement qui lui correspond le mieux et favorise sa mise en œuvre.
- Il doit avoir la capacité d'évaluer les compétences des parents, et de les accompagner à les mettre en pratiques.
- Il doit aussi avoir la capacité d'évaluer ou de faire évaluer systématiquement l'environnement familial, et ne pas s'arrêter à l'évaluation de la famille nucléaire, monoparentale, ou recomposée, en cas d'une réflexion d'éloignement de l'enfant dans un cadre de protection.
- L'éducateur spécialisé peut intervenir auprès des familles sur une amplitude horaire de 9h à 18h, du lundi au vendredi. Ponctuellement, il peut être amené à travailler en dehors de ces créneaux horaires ou jours, en fonction des besoins de l'enfant.

**Candidatures (CV + LM) à adresser jusqu'au 23/09/24, Par mail : [n.alize@encat.fr](mailto:n.alize@encat.fr)**